

ÉCRITURE DU PROCÈS DE CLAUDE GUEUX AVEC LES 3E3 :

LE PRÉSIDENT : Bonjour à tous, aujourd'hui nous vous accueillons pour le procès de Claude Gueux le 16 mars 1832. Je déclare la séance d'audience ouverte.

LES GENDARMES : Nous vous présentons devant la cour d'assises de Troyes le détenu Claude Gueux de la prison de Clairvaux.
Veuillez-nous suivre.
Restez à votre place.

LE PRÉSIDENT : Nous allons écouter les chefs d'accusation, énoncés par messieurs les jurés.

LES JURES : Aujourd'hui l'accusé dénommé Claude Gueux est emprisonné pour avoir volé du pain et du bois pour son enfant et sa femme. Par la suite, il a assassiné le directeur de la prison de Clairvaux, Monsieur Delacelle. C'est pourquoi il comparait devant nous en ce jour où justice doit être rendue.

LE PRÉSIDENT : Nous allons écouter les premiers témoins de la scène : les prisonniers.

TEMOINS : ...

LE PRÉSIDENT : Je vous ordonne de parler sous sanction d'allongement de peine.

TEMOINS : ...

CLAUDE GUEUX : Mes chers amis, je vous demande de dire tout ce qu'il s'est passé.

TEMOINS :

D'accord, comme Claude Gueux nous l'a demandé, on va parler.

- On va dire la vérité, rien que la vérité.

- Il m'a demandé une hache, je lui ai donné.

- On lui a recommandé de ne pas tuer Monsieur D. mais cela ne servait à rien, il en a fait qu'à sa tête.

CLAUDE GUEUX : Vous avez oublié des détails... précisez que je lui avais donné un délai avant de passer à l'acte.

TÉMOINS : - On était conscient de ce qu'il allait faire mais, il nous a fait promettre de le dire à personne et de ne pas en parler entre nous. Chose que nous avons faite.

- Le crime s'est passé sous nos yeux de manière très rapide, c'était un choix mûrement réfléchi, personne ne pouvait le détourner de son objectif.

LES GENDARMES : Nous vous présentons devant la cour d'assises de Troyes le détenu Albin de la prison de Clairvaux.

LE PRÉSIDENT : Albin, c'est à votre tour de prendre la parole.

ALBIN : Claude a été poussé à bout. C'est un ami très cher, on a partagé beaucoup de choses ensemble. On a partagé le pain, les draps, et de bons moments... Monsieur D. lui a tout enlevé. J'étais comme son frère et il nous a séparés sans aucune raison et sans aucune pitié.

LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de vos témoignages. Nous allons désormais écouter les proches de l'accusé.

LA FEMME DE CLAUDE GUEUX : Mon mari n'est pas un homme violent et il n'aurait jamais tué quelqu'un par pur plaisir. S'il vous plaît, votre honneur, ne le condamnez pas. Nous avons besoin de lui. S'il vous plaît, veuillez prendre en considération ma parole.

LA FILLE DE LA FEMME DE CLAUDE GUEUX : J'ai toujours considéré Claude comme mon père. Il a volé pour nous, s'est sacrifié pour moi et ma mère et je lui en serai toujours reconnaissante. J'ai grandi dans la pauvreté. Mes seuls repères ont été papa et maman. Mon papa était un homme aimant. Il n'aurait jamais tué quelqu'un sans raison.

LE PRÉSIDENT : Nous appelons l'avocat du directeur à la barre.

L'AVOCAT DU DIRECTEUR : Ce n'est pas parce que vous avez été séparé d'Albin que vous devez tuer un homme juste. Vous n'avez pas le droit d'ôter la vie de quelqu'un : c'est un acte barbare. Vous avez incité les prisonniers à désobéir aux ordres. À cause de vous, Monsieur D. n'avait plus aucune autorité alors qu'il était directeur. C'était un homme qui aimait son travail.

LE PRÉSIDENT : Nous appelons l'avocat de Claude Gueux à la barre.

L'AVOCAT DE CLAUDE GUEUX : Moi, avocat de Claude Gueux, suis présent pour le défendre. Pensez-vous que mon client est le coupable ? Non, je ne le pense pas, c'est au contraire une victime dans cette affaire. Savez-vous pourquoi Claude Gueux est en prison ? Il a volé du pain pour sa famille. Il a tué Monsieur D. car il l'a séparé de son ami qui lui partageait son pain. Il empêchait Claude Gueux d'avoir des contacts avec sa famille. Pensez-vous encore qu'il est coupable ? Je crois que mon client est un homme respectable et pas un méchant comme certains ici le pensent. Je ne dis pas que tuer un homme est juste mais il faut comprendre les raisons de son geste. Il ne faut pas oublier que Claude Gueux lui a demandé tous les jours de lui rendre son ami. Personne ne s'est soucié de mon client : comment allait-il ? Depuis qu'il est en prison, il a une bonne attitude. Pensez-vous que tuer un autre homme est juste ? Ce serait un crime supplémentaire. Je vous le répète encore une fois : Claude Gueux est une victime dans cette affaire.

CLAUDE GUEUX : Je ne pense pas que tout ait été dit. Je vais rectifier. Moi, Claude Gueux, je vous demande d'essayer de me comprendre, de réfléchir au pourquoi. Certes, j'ai commis un meurtre, celui du directeur et je ne regrette pas mes actes. Posez-vous les bonnes questions. Je vous demande tout simplement justice ! Croyez-vous vraiment que j'ai tué Monsieur D. pour le plaisir ? Pendant quatre ans, il me harcelait, ne me laissait pas voir ma famille et j'avais un ami, que dis-je, un frère qu'il m'a enlevé par jalousie. Cet homme ne voulait pas mon bien. Si je ne l'avais pas tué, il m'aurait tué de l'intérieur. Cet homme est un monstre et non le directeur bien aimable de la prison de Clairvaux que vous connaissez.

Alors quoi ! Je n'ai pas été provoqué ? Ah ! *Oui, vraiment, c'est juste, je vous comprends. Un homme ivre me donne un coup de poing, je le tue, j'ai été provoqué, vous me faites grâce, vous m'envoyez aux galères. Mais un homme qui n'est pas ivre et qui a toute sa raison me comprime le cœur pendant quatre ans, m'humilie pendant quatre ans, me pique tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, d'un coup d'épingle à quelque place inattendue pendant quatre ans ! J'avais une femme pour qui j'ai volé, il me torture avec cette femme ; j'avais un enfant pour qui j'ai volé ; il me torture avec cet enfant ; je n'ai pas assez de pain, un ami m'en donne, il me met au cachot. Je lui dis vous, à lui mouchard, il me dit tu. Je lui dis que je souffre, il me dit que je l'ennuie. Alors que voulez-vous que je fasse ? Je le tue. C'est bien, je suis un monstre, j'ai tué cet homme, je n'ai pas été provoqué, vous me coupez la tête. Faites !*

J'ai volé, j'ai tué mais cela ne fait pas de moi un homme mauvais. J'ai su aider mes camarades dans les pires moments : le froid, la faim. Rien ne pouvait me séparer d'Albin mais Monsieur D. lui l'a fait. J'ai volé pour ma femme et sa fille. J'ai tué pour mon bien-être.

LE PRÉSIDENT : La séance d'audience est levée. Les juges vont procéder à la délibération.

LES JURES : Messieurs les juges, nous vous laissons le soin de ce jugement.

LES JUGES : Messieurs les jurés viennent de nous rappeler les faits à l'encontre de l'accusé Claude Gueux. Effectivement, nous avons le choix entre plusieurs peines :

- les travaux d'intérêts généraux
- la prison à perpétuité
- la peine de mort.

Parmi les peines suivantes, nous avons considéré que la plus convenable était la peine capitale. Ainsi, le détenu Claude Gueux sera exécuté le 8 juin 1832 sur la place publique.

CLAUDE GUEUX : *C'est bien. Mais pourquoi cet homme a-t-il volé ? Pourquoi cet homme a-t-il tué ? Voilà deux questions auxquelles ils ne répondent pas.*